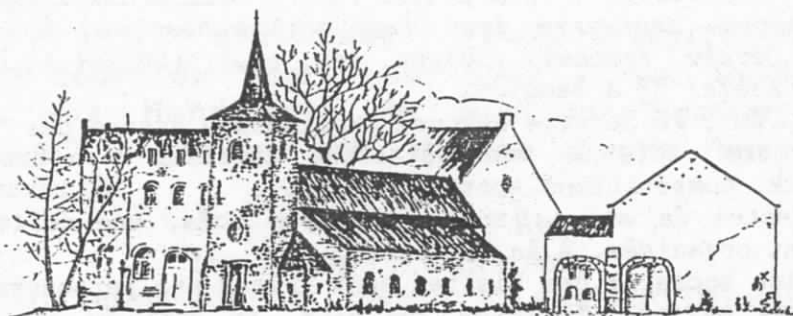


L'R NA JOIE

MENSUEL N° 172

11 MAI 1991

sous le patronage de
l'a.s.b.l. ERNAGE ANIMATION



25-12-90

CROIX ROUGE DE BELGIQUE - Section de Gembloux.

La "QUINZAINE" de la CROIX ROUGE se termine. Merci à tous ceux qui ont bien voulu collaborer, si peu que ce soit, à cette initiative.

Inutile de vous présenter la CROIX ROUGE DE BELGIQUE. Mais il me paraît peut-être utile de vous faire mieux connaître notre section locale.

Plus ou moins soixante membres font partie de la Croix Rouge à Gembloux sans compter les très nombreux donateurs de sang.

Notre section travaille comme suit :

- Le Comité (composé de 18 personnes), avec son Président, ses Vices-Présidents, Médecins, Trésorier, Econome, Secrétaire et membres, s'occupe de la "gestion" de la section.

- Service ambulance : mission : "courses domiciles". Ce qui veut dire que pour les accidents sur la voie publique, c'est le service 100 qui est compétent. "Courses domiciles", c'est-à-dire les transports des malades vers les hopitaux, les retours des hopitaux, les déplacements pour radiographies ou visites chez les médecins. Le 100 reste ainsi disponible pour ses missions propres. En général, c'est le médecin qui appelle l'ambulance du domicile de son malade pour le transfert vers l'hôpital. Pour les autres déplacements, ce sont les particuliers qui appellent (081.61.07.77).

- Prêt de matériel : vous pouvez louer, à la Croix Rouge, tout le matériel sanitaire dont vous auriez besoin : béquilles, chaise percée, fauteuil roulant, lit, et... (081.61.49.64) rue Sainte Adèle, 37 à Gembloux.

- S.S.C.R. : le Service Secours Croix Rouge assure des "Postes de Secours" lors de manifestations diverses : 6 heures de brouette, compétitions sportives, etc...

- Collectes de sang : tous les trois mois, une collecte de sang est organisée, à la Sapinière.

- Service social : des visites sont faites aux personnes âgées dans les maisons de repos. De plus, un prêt de livres est également sur pied.

- Enseignement : cette année, malheureusement, les cours de secourisme "Juniors" n'ont pas pu être assurés comme par le passé. Le cours de secourisme pour les adultes (à partir de 16 ans) a été donné en septembre et octobre.

- Permanence téléphonique : des personnes assurent, toute la journée, la permanence téléphonique. (61.07.77 et 61.49.64) au local, 37, rue Sainte Adèle (au bas de la rue de la Vôte).

Voilà, je pense, un résumé à peu près complet, des activités de la section de Gembloux.

Vous êtes tous les bienvenus au sein de notre section qui ne compte que des BENEVOLES.

Geneviève MAYENCE.

A VOS AGENDAS !

Les 31 mai et le 1er juin, deux dates à retenir !

Les écoles communale et maternelle d'Ernage vous organisent un grand week-end gastronomique et de détente.

- Le vendredi soir sera proposé un dîner de "HAUT STANDING" dont la variété vous permettra de faire un choix en fonction de vos goûts et de votre budget.

- Le samedi soir, au Ciné Royal à Gembloux, sera présentée pour vous la très amusante et célèbre comédie de Feydeau "Le Dindon".

Le détail de ces festivités vous sera déposé dans votre boîte aux lettres très prochainement.

A bientôt

Bernadette VAN VLAENDEREN.

INVITATION

20 MAI 1991 ***** LUNDI DE PENTECOTE
Dans le cadre de "Sport pour tous" l'Union Générale d'aide aux Handicapés de Wallonie "Section de Gembloux" organise une Marche Adeps sur les distances de

5 - 10 ou 20 Kms

1er départ à 8 heures.

Local: Ancienne Maison Communale rue Eug.Delvaux,57 à ERNAGE

Parcours: choisis dans la campagne - nouveaux circuits accessibles à tous.

Petite restauration - Barbecue - Prix modiques.

RENSEIGNEMENTS: Mr SWINNEN Albert tél: 081/61.21.48

FEDERATION NAMUROISE DES MUTUALITES CHRETIENNES.

SOCIETE Nx 30 " LES OUVRIERS REUNIS à ERNAGE "

PERMANENCE : Rue Omer Piérard 124 les 1er et 3è mardis (non fériés) du mois, de 16 à 19 heures.

*** NOUVEAUX MONTANTS DES PRESTATIONS SOCIALES AU 1er MARS 1991 - REVENUS AUTORISES.

En dessous d'un certain revenu, les VIPO ont droit à un "remboursement préférentiel", c'est-à-dire que la part personnelle de ce qui est à charge du patient (ticket modérateur) est moins élevée.

Mars 1991 : est considéré comme VIPO avec remboursement préférentiel celui dont le revenu annuel brut est inférieur à : Titulaires: 404.972 -Eoux séparés: 239.972 Augmenté de 74.971 par personne à charge.

*** NOUVELLES CARTES.

Les nouvelles cartes d'assurance maladie seront expédiées à leurs titulaires au fur et à mesure de la vérification de leur assurabilité. Il se peut donc que vous receviez votre nouvelle carte avant le 1er juillet 1991. Mais jusqu'à cette date, seule la carte actuellement en votre possession vous donne droit au remboursement des prestations de santé. Ne vous en séparez donc pas avant le 1er juillet 1991. C'est à cette date que la nouvelle carte mutuelliste en votre possession vous assurera le droit au remboursement des prestations de l'assurance maladie-invalidité.

*** SOINS INFIRMIERS.

Les soins à domicile partiellement remboursés au forfait.

La nouvelle convention pour infirmières à domicile est entrée en vigueur depuis le premier avril. De nouveaux mécanismes de financement, basés sur le degré de dépendance du patient, ont été fixés dans cette nouvelle convention.

EN BREF ...

Depuis ce premier avril, le mode de remboursement des soins infirmiers à domicile varie selon le degré de dépendance du patient.

On distinguera :

- les patients plutôt valides: le financement se fait toujours à l'acte, en fonction de la nomenclature (avec plafond de journée).
- les patients modérément valides: forfait de 450 F par jour de soins.
- les patients fortement dépendants: forfait de 750 F par jour de soins.

Eugène DEHOUX.